



## COVID19 MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

### Communiqué sur les dispositions prises par la commune dans le cadre du coronavirus – mise à jour du 17 mars 2020



- La **mairie et le CCAS seront fermés au public** sauf urgence (et dans ce cas sur rendez-vous uniquement). Un accueil téléphonique est prévu de **9 heures à 12 heures et de 13h30 à 16 heures**.
- L'ensemble des équipements municipaux recevant du public sont fermés : salle des sports, terrains de football, courts de tennis, salle des fêtes, salles « socio », médiathèque, foyer Pernel, Espace des Arts, espace Mozart, futsal.
- Les parcs publics et aires de jeux ou de loisirs sont également fermés.
- La garderie périscolaire du matin et du soir, la cantine scolaire, l'ensemble des activités jeunesse (mercredi éducatifs, activités ados) restent bien sûr fermés. Les inscriptions au centre de loisirs des vacances d'avril sont suspendues.
- Les bus scolaires sont également annulés.
- Le listing des personnes fragiles et isolées fait l'objet ce jour d'une vérification et d'une actualisation. N'hésitez pas à demander à en faire partie en appelant le CCAS (03.83.24.60.60) ou en utilisant l'adresse suivante : [ccas.liverdun@wanadoo.fr](mailto:ccas.liverdun@wanadoo.fr). Les personnes inscrites sur cette liste seront contactées par téléphone dans les prochains jours.
- Enfin, le CCAS étudie la faisabilité de distribuer aux personnes fragiles, isolées et en difficulté d'autonomie, des colis de denrées alimentaires et de produits d'hygiène. Nous en préciserons les modalités au plus vite.
- Enfin, la commune dispose de 500 masques FFP2 périmés et propose de les mettre à disposition des personnes exerçant une activité médicale libérale (et uniquement à ces professionnels) à Liverdun qui en auraient besoin, en partageant. Dans ce cas, merci d'adresser un mail à la mairie ([secretariat@ville-liverdun.fr](mailto:secretariat@ville-liverdun.fr)). Les modalités de retrait vous seront précisées directement.

**Nous vous remercions de respecter ces consignes et de votre compréhension.**

## INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS-CLOS

Le nouveau conseil municipal sera installé samedi 21 mars 2020 à 10h au centre Didier Bianchi.  
**Dans le respect des directives, la séance se déroulera à huis-clos.**



## CONSIGNES DE LIMITATION DES DÉPLACEMENTS AU SCRIT MINIMUM

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements. Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.  
**Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation** pour :



- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.

L'attestation nécessaire pour circuler est disponible en [cliquant sur ce lien](#). **Si vous ne pouvez pas l'imprimer, vous pouvez la reproduire sur papier libre.**

Powered by [LIVERDUN - DIMS](#).

*Le contenu de ce bulletin est préparé par la ville de Liverdun [Dims](#), basé sur le contenu publié sur les sites Web officiels et indépendants. La ville de Liverdun décline toute responsabilité quant à l'utilisation des informations figurant dans le présent document, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité, ou pour le fonctionnement des liens vers des sites Web externes.*



Mairie de Liverdun  
1, place François Mitterrand  
54460 Liverdun

T. +33 3 83 24 46 76  
[communication@ville-liverdun.fr](mailto:communication@ville-liverdun.fr) | <http://www.liverdun.fr>



[se désinscrire](#)